Lycée des Métiers et des Services Robert Wlerick

Terminale PROFESSIONNELLE

COMMERCE

Rentrée 2019-2020

Ce qu'il faut savoir pour bien démarrer l'année scolaire en matières professionnelles…

- Une pochette étude de cas, épreuve E2 à acheter en matières professionnelles. La référence sera donnée à la rentrée par les professeurs principaux (environ 20 €), ainsi qu'une liste de fournitures diverses.

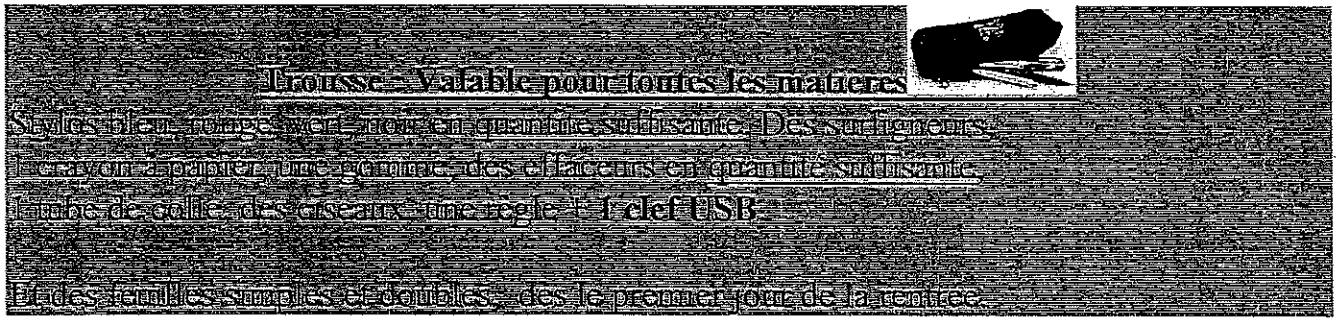

Terminale PROFESSIONNELLE

COMMERCE

Rentrée 2019-2020

Au lycée des Métiers et des Services Robert Wlérick

Comme stipulé dans le règlement intérieur de l'établissement :

« E ; Obligation des élèves

2. La tenue, l'attitude et le langage des élèves du lycée doivent être, en toutes circonstances et en tous lieux, compatibles avec le milieu professionnel et avec les règles élémentaires de la politesse et de l'hygiène.

La tenue professionnelle fait partie intégrante de la formation.

Ne sont jamais autorisés quel que soit le cours et le jour.	- Piercings visibles, écarteurs d'oreilles Jeans et tous vêtements troués, déchirés ou usés - Tee-shirts et vêtements trop courts (laissant voir le ventre par exemple) - Sous-vêtements apparents - Tongs, espadrilles, baskets et assimilées (utilisées pour l'EPS) - Shorts, joggings ou survêtement de sport - Tous les chapeaux, bobs et assimilés - Les couleurs de cheveux excentriques (rose, violet, vert...)
Tous les jours sont obligatoires	- Tenue vestimentaire correcte - Coiffure/maquillage corrects - Hygiène corporelle correcte
Le jour de la tenue professionnelle (à définir en début d'année scolaire)	- Pantalons - Chemises, chemisettes, - Vestes **(qui devront être retirés en classe)** - Robes, jupes (de longueur correcte) - Chaussures en cuir, en toile **attention pas de chaussures de tennis ni baskets** - Hygiène corporelle - Coiffure soignée - Maquillage léger - Pas de vestes à capuche

Le professeur pourra, selon le cas, estimer que la tenue ou une partie de la tenue n'est pas adaptée et en fera part à l'élève et aux parents.

Le port de la tenue professionnelle pourra être demandé lors d'évaluations d'entretiens de vente filmés et notés. Et ce, même en dehors du jour de la tenue professionnelle.